

**Décision du maire n° 2025 – 007**  
**Remise en état grandes salles Maison Communale**  
**Démolition et évacuation**

**Madame le Maire de la commune de St Georges les Bains,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le budget 2025,

Considérant la nécessité de remettre en état les grandes salles qui se trouvent dans la Maison Communale suite à l'emménagement de l'école maternelle dans ses nouveaux locaux,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Signature d'un devis avec la société CBM BRACEIRO BATIMENT, 364 Route de Pierremale 07800 SAINT-GEORGES-LES-BAINS,

pour la démolition des cloisons et évacuation des déchets dans les deux grandes salles pour un montant de 5615€ HT.

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et sera publié sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée au comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 23 juin 2025.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.

La Maire, certifie, sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le : ...../...../.....